

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an Deux Mil Vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Maire.
Présents :	13	
Votants :	13	
Date de la convocation du Conseil :	29/03/2024	

Présents : Mmes DERRAS Michèle, DUPONT Pascale, BRISARD Sylviane, PREVOTEL Sylvie, CANOINE Delphine, BAUDIN Stéphanie, PINET Laurence;  
MM. DUBUISSON Pascal, GODINEAU Thomas, GILLARDEAU Michaël, FRETILLERE Thierry, MEMIN Frédéric, BERISSET Anthony ;

Absents excusés : MM. DUCOURET Philippe, OUY Mathieu;

Pouvoirs :

Madame BRISARD Sylviane a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et Mme BAUDIN ne participent pas au débat et au vote.

**OBJET : Enquête publique - Programme pluriannuel de gestion du syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette-**

Madame DERRAS expose que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de l'Izone et Son-Sonnette.

Ce programme d'actions permet au syndicat de fonctionner et de prévoir des travaux subventionnables par des partenaires financiers, et de prévenir du risque inondation sur les secteurs à enjeux.

Chaque conseiller a été destinataire du lien de téléchargement du dossier soumis à enquête publique du 11 mars au 13 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne :

- Un avis favorable sur ce programme d'actions pluriannuel de gestion du syndicat des bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Prefecture  
le  
et publication ou notification  
Du  
Affichée le

<b>Pour :</b>	<b>11</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal DUBUISSON.-

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

